



Direction Générale des Services

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : N. Beneyto
Poste: 76 39

2012-CG-6-3840

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE A02 RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES
POUR DES SERVICES ÉQUITABLES A TOUS LES YVELINOIS**

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'ACHÈRES ET AUFFARGIS

Code A 0201
Secteur Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire
Programme Contrats départementaux

| Données financières | Investissement | | | Fonctionnement |
|---------------------------------|----------------|-----------|------------|----------------|
| | AP | CP sur AP | CP sur EPI | CP |
| Enveloppes de financement | | | | |
| Montant actualisé | 9 675 000 € | 600 000 € | | |
| Montant déjà engagé | 6 840 356 € | 0 € | | |
| Montant disponible | 2 834 644 € | 600 000 € | | |
| Montant réservé pour ce rapport | 915 000 € | 0 € | | |

| | Montants | CP 2012 | CP 2013 | CP 2014 | CP 2015 | CP 2016 | CP 2017 |
|--|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------|
| Répartition CP de l'AP | 9 675 000 € | 600 000 € | 1 690 740 € | 3 512 500 € | 2 812 500 € | 1 059 260 € | 0 € |
| Répartition de l'échéancier du présent rapport | 915 000 € | 0 € | 316 500 € | 439 500 € | 159 000 € | 0 € | 0 € |

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département, soit 105 communes et 15 EPCI à fiscalité propre.

Les communes d'Achères et Auffargis ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent 390 000 € de subvention pour la commune d'Auffargis et 525 000 € pour la commune d'Achères.

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

| | Equipements sociaux | Equipements scolaires | Equipements sportifs et socio-éducatifs | Equipements culturels | Autres équipements et aménagement d'espaces |
|---------------------|---------------------|-----------------------|---|-----------------------|---|
| Contrat d'ACHÈRES | | X | | | |
| Contrat d'AUFFARGIS | X | X | | X | X |

CONTRAT DEPARTEMENTAL D'ACHERES

(4^{ème} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 944 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton de Saint-Germain-en-Laye Nord

Population : 19 635 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999 : +3,1% (pop. RGP 99 : 19 032 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 9%

Logements : 7 801 en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 42 logements

La commune a signé un premier CDOR pour la période 2007-2009. Les objectifs quantitatifs ont été atteints mais certains programmes ont été orientés en locatif social alors qu'ils étaient initialement prévus en accession à la propriété. Ainsi, entre 2007 et 2009, 679 logements ont été livrés ou commencés.

Au regard de nouveaux projets, la commune a signé un second CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 510 logements, dont minimum 24% en locatif social et 98% en logements collectifs.

II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Seine-Aval.

SDADEY : La commune est une des deux entités principales du pôle structurant Poissy-Achères.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des trois fonctions suivantes :

- paysagère pour le secteur de l'échangeur entre la RN 184 et la RD30-RD31 et l'île du Bac,
- économique (agricole) pour le parc agricole d'Achères,
- écologique pour le secteur bordant la voie d'accès à la station d'épuration, au nord du parc agricole.

Le PLU, approuvé le 27 juin 2007 et modifié le 13 avril 2012, a pour objectif de valoriser et préserver le paysage, prendre en compte les risques et nuisances, créer un véritable centre-ville, mener une politique de rééquilibrage en faveur de l'économie et développer l'offre d'équipements, de transports en commun et de circulations douces.

EPCI : Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté de Communes Seine et Forêts.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Les équipements scolaires présentent un enjeu important pour la ville qui accueille dans ses 8 écoles maternelles et 6 écoles primaires respectivement 970 et 1350 enfants dans 35 et 57 classes. La capacité d'accueil extra-scolaire est suffisante. En élémentaire, quatre structures accueillent les 6-10 ans, deux maisons de quartier et deux centres de loisirs : le club des 6 pour les élèves de CP et le centre de loisirs Jacques Tati pour les 7-10 ans. C'est ce dernier qui fait l'objet du présent contrat.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Reconstruction d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH Tati)

Construit dans les années 60, le bâtiment est obsolète et ne répond plus aux normes en vigueur en matière d'accessibilité, de sécurité incendie et d'isolation thermique. Par ailleurs, la présence d'amiante non friable a été identifiée dans certaines menuiseries extérieures.

Le programme prévoit la démolition complète des locaux existants et la reconstruction d'un nouveau bâtiment de 525 m² qui comprendra sur un niveau 5 salles pédagogiques, un hall d'entrée, une salle de réunion pour les animateurs, un bureau, une infirmerie, une salle de rangement, des sanitaires et des locaux techniques.

| | |
|--|------------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 1 420 000 |
| Subvention départementale (22,2%) | 315 000 |

2- Construction d'un restaurant scolaire (CLSH Tati)

Le bâtiment destiné au nouveau centre de loisirs (opération 1) comprendra également en rez-de-chaussée un nouveau service de restauration d'une superficie de 315 m². Une grande salle à manger constituée de deux espaces et d'un self permettra d'accueillir entre 220 et 230 enfants par jour. La salle à manger sera ouverte sur les espaces extérieurs et par beau temps la disposition des locaux rendra possible la tenue des repas en extérieur. Cet équipement disposera également d'un office de préparation, de sanitaires, de locaux de service, de locaux techniques, de locaux réservés au personnel (vestiaires) et de locaux de stockage des déchets.

| | |
|--|----------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 480 000 |
| Subvention départementale (29,2%) | 140 000 |

3- Aménagement des espaces extérieurs du centre de loisirs Tati

Les aménagements extérieurs seront traités en terrains d'évolution pour les activités en extérieur qui sont sources d'exploration et d'expérimentation. Le site qui propose des dénivelés et des ambiances paysagères très variées permettra de créer des aires diversifiées. Le programme prévoit l'aménagement d'un vaste parvis d'accueil rendant lisible l'entrée de l'équipement. Les espaces de plaine seront aménagés selon la nature des activités avec un sol dur pour le roller et les jeux de ballons, un sol naturel pour le vélo et un parcours sportif et ludique, et un sol souple pour une structure d'évolution. Le sous-bois sera conservé et une clairière y sera créée. Enfin, pour permettre l'observation et l'apprentissage des cycles naturels des espaces pédagogiques (jardin potager, arbres fruitiers, mare) seront créés.

| | |
|---|----------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 200 000 |
| Subvention départementale (35%) | 70 000 |

V- Proposition de décision

Les projets de la commune d'ACHERES, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

La commune d'Achères n'a pas souhaité solliciter le financement de la Région Ile de France au titre du contrat régional territorial pour ces trois opérations compte tenu de l'urgence à reconstruire le centre de loisirs Jacques Tati, les travaux devant démarrer en janvier 2013. Toutefois, elle envisage de solliciter les financements régionaux pour trois opérations programmées en 2014 et dont le montant des travaux s'élève à 3 900 000 €. Il s'agit de l'aménagement de bureaux pour un espace public de proximité et la construction de deux restaurants scolaires pour les écoles Paul Langevin, Henri Wallon et l'école maternelle Saint-Exupéry.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE D'ACHÈRES
(en euros)

| OPERATIONS | Montant des travaux H.T. | Montant plafonné par le département | Subvention département des Yvelines | Part communale | Année de commencement des travaux |
|---|---------------------------------|--|--|-----------------------|--|
| 1- Reconstruction d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH Tati) | 1 420 000 | 900 000 | 315 000 | 1 105 000 | 2013 |
| | | | 22,2% | 77,8% | |
| 2- Construction d'un restaurant scolaire (CLSH Tati) | 480 000 | 400 000 | 140 000 | 340 000 | 2013 |
| | | | 29,2% | 70,8% | |
| 3- Aménagement des espaces extérieurs du centre de loisirs Tati | 200 000 | 200 000 | 70 000 | 130 000 | 2013 |
| | | | 35% | 65% | |
| TOTAUX | 2 100 000 | 1 500 000 | 525 000 | 1 575 000 | |

CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AUFFARGIS

(1^{er} contrat départemental)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 1714 hectares.

Localisation de la collectivité : au sud du département dans le canton de Rambouillet

Population : 2 041 habitants (RP 2009 population totale) et 1979 habitants (RP 2009 population municipale)

La commune d'Auffargis est éligible pour la première fois à un contrat départemental car sa population totale (avec double compte) a dépassé le seuil des 2000 habitants. Cependant, elle demeure éligible à un contrat rural pour la Région Ile de France qui retient comme seuil la population municipale. Dans ces conditions, la commune d'Auffargis ne peut pas solliciter les financements de la Région Ile de France.

Evolution depuis 1999 : +7,3% (pop. RGP 99 : 1 902 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : 2%

Logements : 791 en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements

La commune a signé un CDOR pour la période 2006-2008 avec une programmation de 30 logements, dont minimum 50% en locatif social. Le programme de 15 logements locatifs sociaux a été réalisé conformément aux prévisions et dans le diffus la production a été plus importante que prévu avec une production totale de 33 logements.

II- Environnement de la collectivité

Le POS, approuvé le 22 mai 1995 et modifié le 9 décembre 2003, a pour objectif de ralentir la croissance urbaine, mettre en valeur les espaces naturels et favoriser le maintien des activités économiques existantes.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- coupure verte et maîtrise des fronts urbains pour les espaces naturels situés autour du bourg d'Auffargis,
- intérêt paysager pour les secteurs forestiers ou péri-forestiers,
- agricole pour notamment le lieu-dit de la Mare aux champs et autour du hameau de Saint-Benoît,
- loisirs pour la partie ouest du Bois des Vindrins,
- intérêt écologique pour la majeure partie du site des Vaux de Cernay et notamment la vallée du Ru des Vaux.

PNR : La commune est membre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

EPCI : La commune fait partie de la communauté de communes des Etangs. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté de Communes des Etangs, Plaines et Forêts.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Dans ce premier contrat départemental, la commune souhaite concentrer ses investissements sur la remise à niveau des équipements communaux existants. En 2011, elle a lancé un audit énergétique sur les quatre bâtiments recevant du public (mairie, foyer rural, centre socio-culturel et bibliothèque) en vue d'engager un programme de rénovation incluant des travaux permettant de réduire les consommations énergétiques. Par ailleurs, pour répondre aux attentes de ses habitants en matière de santé, elle souhaite créer une maison de santé pluridisciplinaire.

A ce titre, les services du Conseil général (DEAFS et DDT) ont engagé une réflexion pour mettre en œuvre un processus d'instruction transversal pour les projets de maison de santé pluridisciplinaire d'intérêt public. Les conditions d'éligibilité du projet sont ainsi étudiées par les différents services du Conseil général et la commune. Les engagements de la commune sur le projet sont ensuite formalisés au moment de la demande de contrat départemental. Le projet de santé est enfin élaboré précisément, pendant la phase de travaux. Une évaluation périodique du fonctionnement de la structure est par ailleurs prévue, à réaliser par les professionnels de santé et le Département.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Face à la difficulté de maintenir une médecine de proximité dans les zones rurales, le projet doit favoriser l'organisation et la pérennité de l'offre de soins sur le territoire. Il s'agit d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et de celui de la démographie médicale qui induit des difficultés de remplacement des professionnels en place lors de leur cessation d'activités. L'accroissement de la population conforte par ailleurs les besoins en matière de soins.

La maison de santé pluridisciplinaire, installée dans des locaux situés à proximité de la mairie, offrira à la population sur un même lieu des activités médicales et paramédicales. L'aménagement des locaux existants comprendra la création de deux cabinets de consultation pour deux médecins, un cabinet de consultation pour kinésithérapeutes, un hall d'accueil, une salle d'attente mutualisée, une salle de réunion pour les praticiens, des sanitaires, des locaux techniques et un local pour les déchets médicaux. L'ensemble de ces locaux sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La commune s'est par ailleurs engagée à élaborer, pendant la durée de réalisation des travaux, un projet de santé avec les professionnels de santé partenaires en lien avec la DEAFS et respectant le cahier des charges du Conseil général.

| | |
|--|----------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 212 086 |
| Subvention départementale (25,5%) | 54 000 |

Création d'un local rangement à l'école maternelle

L'école maternelle ne disposant pas d'un local pour le stockage du matériel destiné aux activités extérieures de plein air (ballons, vélos, ...), le projet prévoit la construction d'une extension d'environ 30 m². Le bâtiment sera composé d'un rez-de-chaussée avec une mezzanine réservée au stockage. Ce local indépendant, accessible directement depuis la cour de récréation, sera construit avec des matériaux similaires à ceux des bâtiments existants.

| | |
|---|---------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 43 778 |
| Subvention départementale (24%) | 10 500 |

Restauration du foyer rural, du centre socio-culturel et de la bibliothèque

Dans les dépendances du château d'Auffargis, les activités associatives sont regroupées dans deux bâtiments séparés qui accueillent le foyer rural, le centre socio-culturel et la bibliothèque. Ces locaux nécessitent des travaux de remise aux normes et de réaménagement pour les rendre plus fonctionnels et adaptés aux besoins de leurs utilisateurs. Le programme de travaux se décline selon les deux volets suivants :

Réaménagement des locaux

- création d'une nouvelle cuisine (33 m²), de rangements, de vestiaires et d'une salle de préparation à l'arrière de la scène de spectacle dans le foyer rural,
- regroupement des deux salles dédiées à la bibliothèque pour créer une grande salle de 120 m² qui accueillera une vidéothèque.

Rénovation et mise aux normes des locaux

- reconstruction de la scène,
- amélioration des accès et des circulations pour accueillir les personnes à mobilité réduite avec notamment la création d'un élévateur pour accéder au 1^{er} étage,
- mise aux normes des locaux en matière acoustique, sanitaire, sécurité incendie et électricité,
- mise en peinture des locaux, remplacement des éclairages,
- création d'une chaufferie collective équipée de deux chaudières gaz à condensation et isolation thermique des plafonds et planchers.

| | |
|--|----------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 767 534 |
| Subvention départementale (29,3%) | 225 000 |

Aménagement de la Mairie

Après la réfection de la toiture, la commune souhaite poursuivre les travaux de réhabilitation de la mairie. Les accès extérieurs et les circulations intérieures des bâtiments de la mairie ne répondent pas à la réglementation en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la création de deux rampes pour accéder aux services administratifs d'une part et à la salle des mariages d'autre part. La porte d'entrée sera remplacée et la façade arrière de la mairie sera ravalée. A l'intérieur du bâtiment, les travaux comprendront un réaménagement des locaux avec la création et le déplacement de cloisons, la création d'un sanitaire handicapé, la mise aux normes de l'installation électrique et la peinture de l'ensemble des pièces. Enfin, pour limiter les dépenses énergétiques, les anciennes chaudières fuel seront remplacées par des chaudières à condensation au gaz performantes.

| | |
|---|----------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 311 360 |
| Subvention départementale (30%) | 93 000 |

Création d'une aire de jeux pour mini-tennis

Le club de tennis d'Auffargis, qui compte 160 adhérents, dispose de trois courts de tennis extérieurs et d'un court couvert. Le mur d'entraînement existant, qui n'est pas implanté à proximité des courts, est hors d'usage. La commune souhaite construire une aire de jeux de 150 m², proche des courts extérieurs, comprenant un mur d'entraînement pour mini-tennis. Ce nouvel équipement est destiné aux enfants de l'école de tennis (actuellement 53 enfants).

| | |
|---|---------------|
| Montant des travaux HT, en euros | 29 232 |
| Subvention départementale (30%) | 7 500 |

V- Proposition de décision

Les projets de la commune d'AUFFARGIS, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 300 000 euros HT financés au taux de **30%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 390 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE D'AUFFARGIS

(en euros)

| OPERATIONS | Montant des travaux H.T. | Montant plafonné par le département | Subvention département des Yvelines | DETR | Conseil régional | Part communale | Année de commencement des travaux |
|--|---------------------------------|--|--|---------------|-------------------------|-----------------------|--|
| 1- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire | 212 086 | 180 000 | 54 000 | 30 000 | 0 | 128 086 | 2012 |
| | | | 25,5% | 14,1% | 0% | 60,4% | |
| 2- Création d'un local rangement à l'école maternelle | 43 778 | 35 000 | 10 500 | 0 | 0 | 33 278 | 2013 |
| | | | 24% | 0% | 0% | 76% | |
| 3- Restauration du foyer rural, du centre socio-culturel et de la bibliothèque | 767 534 | 750 000 | 225 000 | 60 166 | 90 248 | 392 120 | 2013 |
| | | | 29,3% | 7,8% | 11,8% | 51,1% | |
| 4- Aménagement de la Mairie | 311 360 | 310 000 | 93 000 | 0 | 0 | 218 360 | 2013 |
| | | | 30% | 0% | 0% | 70% | |
| 5- Création d'une aire de jeux pour mini-tennis | 29 232 | 25 000 | 7 500 | 0 | 0 | 21 732 | 2013 |
| | | | 30% | 0% | 0% | 70% | |
| TOTAUX | 1 363 990 | 1 300 000 | 390 000 | 90 166 | 90 248 | 793 576 | |

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

ECHEANCIER CONTRACTUEL (en euros)

| MAITRE D'OUVRAGE | Montant proposé en euros HT | Montant retenu en euros HT | Montant de la subvention en euros | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------|----------------|-------------|-------------|
| Contrat d'ACHÈRES | 2 100 000 | 1 500 000 | 525 000 | - | 525 000 | - | - |
| Contrat d'AUFFARGIS | 1 363 900 | 1 300 000 | 390 000 | 54 000 | 336 000 | - | - |
| TOTAL | 3 463 900 | 2 800 000 | 915 000 | 54 000 | 861 000 | - | - |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT (en euros)

| MAITRE D'OUVRAGE | Montant proposé en euros HT | Montant retenu en euros HT | Montant de la subvention en euros | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|----------------|----------------|----------------|
| Contrat d'ACHÈRES | 2 100 000 | 1 500 000 | 525 000 | - | 262 500 | 262 500 | 0 |
| Contrat d'AUFFARGIS | 1 363 900 | 1 300 000 | 390 000 | - | 54 000 | 177 000 | 159 000 |
| TOTAL | 3 463 900 | 2 800 000 | 915 000 | - | 316 500 | 439 500 | 159 000 |

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :